LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

STATISTIQUES SUR LES RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES PROVINCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2012

Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

© Directeur général des élections du Québec
Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-68546-3 (Version PDF)
ISSN 1916-0542 (Version PDF)

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

INTRODUCTION - PROVINCIAL 7

I ENTITÉS AUTORISÉES

- Les partis politiques autorisés au 31 décembre 2012 et leur représentant officiel au 30 avril 2013 11
- Autorisations accordées au cours de l'exercice financier 2012 13
- Retraits d'autorisation au cours de l'exercice financier 2012 15
- Rapports financiers produits 17

II RÉSULTATS ET ACTIFS NETS

- Faits saillants 21
- Résultats des entités politiques autorisées 23
- Participation de l'État aux entités politiques autorisées 24
- Sommaire des revenus pour l'ensemble des entités politiques autorisées 25
- Sommaires des revenus pour PQ, PLQ, CAQ-ÉFL, QS, ON et autres entités .. 26
- Excédent des produits (charges) sur les charges (produits) 29
- Actifs nets des partis et de leurs instances au 31 décembre 2012 30
- Actifs nets des partis représentés à l'Assemblée nationale et de leurs instances pour les cinq dernières années 31
- Participation de l'État et participation des électeurs 32

III CONTRIBUTIONS

- Faits saillants 35
- Statistiques relatives aux contributions recueillies
  - Ensemble des partis autorisés 37
  - Partis représentés à l'Assemblée nationale pour les cinq dernières années
    - Montant des contributions 38
    - Nombre de donateurs 38
  - Montant, nombre et moyenne des contributions pour PQ, PLQ, CAQ-ÉFL, QS, ON et l'ensemble des entités pour les cinq dernières années 39

IV DÉPENSES ÉLECTORALES

- Dépenses électorales permises, effectuées et remboursables pour les élections en 2012
  - Faits saillants 43
  - Élections partielles du 11 juin 2012 45
  - Élections générales du 4 septembre 2012 46

V ALLOCATION DE L'ÉTAT

- Faits saillants 49
- Allocation aux partis politiques autorisés pour l'année 2012-2013 51
- Allocation aux partis politiques autorisés pour l'année 2011-2012 52

DIRECTION DU FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

MISSION DE LA DIRECTION

La Direction du financement des partis politiques veille à l'application et au respect des règles en matière d'autorisation et de maintien des entités politiques, de financement et de contrôle des dépenses électorales, tant au niveau provincial, municipal que scolaire. Elle assure un remboursement conforme des dépenses électorales aux partis et candidats y ayant droit, voit à la gestion d'un programme qui assure un financement public aux partis provinciaux et veille au respect des règles liées au versement des contributions politiques. De plus, elle exerce une fonction essentielle en matière de formation, d'information et de promotion des règles de financement politique et de contrôle des dépenses électorales auprès de ses clientèles et partenaires.

L'article 487 de la Loi électorale précise les devoirs du Directeur général des élections. La Direction du financement des partis politiques exerce donc les devoirs suivants, en ce qui a trait au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales :

- Autoriser les partis, instances d'un parti, députés indépendants et candidats indépendants;
- Vérifier si les partis, instances d'un parti, députés indépendants et candidats se conforment aux dispositions de la loi;
- Recevoir et examiner les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales;
- Veiller au respect des règles liées au versement des contributions politiques.

Afin de remplir son rôle de contrôleur, la Direction du financement des partis politiques se dote annuellement d'un plan de vérification, où elle fixe ses objectifs en matière de vérification et d'examen des rapports financiers produits par les entités politiques.

Voici un graphique illustrant les devoirs du Directeur général des élections en ce qui a trait au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales :

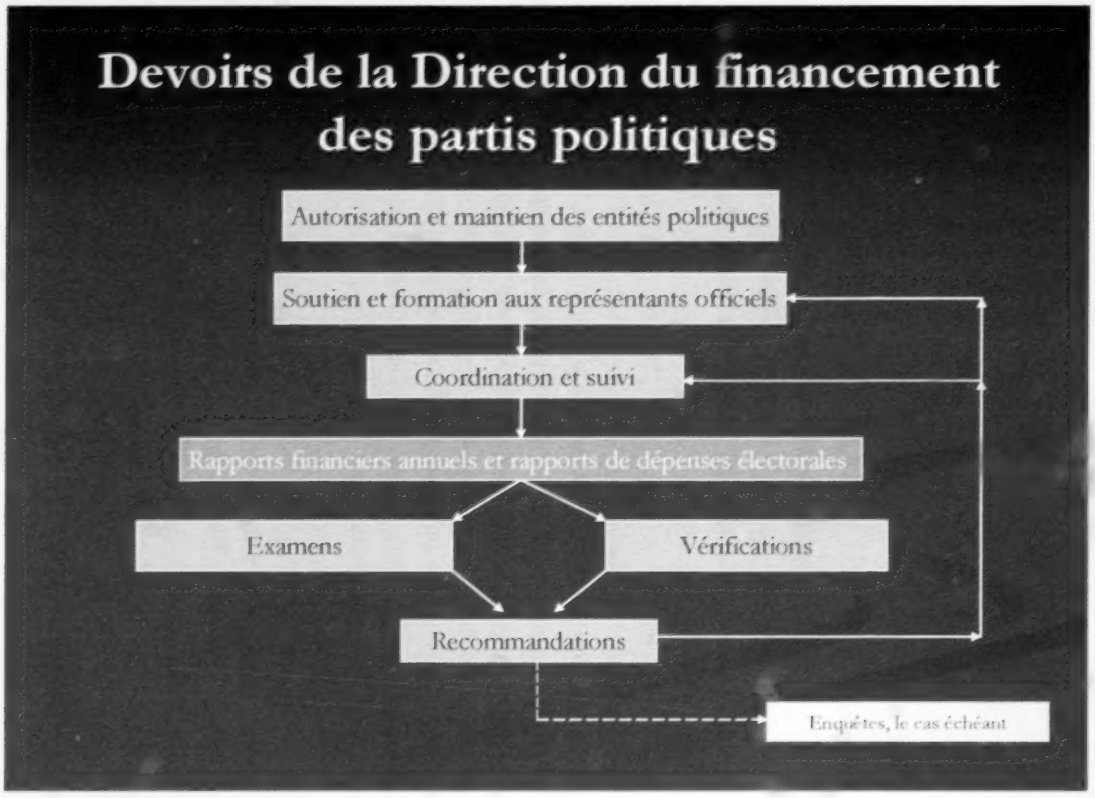

Vérification

La vérification d'un rapport financier a pour but de s'assurer du respect des dispositions légales et des directives du Directeur général des élections en matière de financement politique et de dépenses. Un tel mandat implique une vérification des registres comptables et de l'ensemble des pièces justificatives supportant les contributions, les autres formes de financement permises par la loi et les dépenses effectuées par l'entité politique autorisée. La réalisation d'une vérification implique l'application d'un programme de vérification détaillé, supporté par une évaluation basée sur la liste des points de contrôle de la Loi électorale.

Les vérifications permettent d'effectuer des recommandations aux entités politiques pour lesquelles des correctifs doivent être appliqués, tout en identifiant les éléments de la loi où des efforts doivent être consacrés. Les constats relevés permettent au Directeur général des élections de consolider ses actions, notamment en matière de vérification et de formation, et définiront les orientations quant au suivi des recommandations qui sera effectué ultérieurement.

Examen

L'examen consiste en une appréciation générale des données financières présentées au rapport financier et de la conformité apparente de celui-ci aux lois et aux directives du Directeur général des élections. La réalisation d'un examen implique l'application d'un programme conçu à cet effet, lequel couvre différentes sections du rapport financier. Il est important de savoir que l'examen du rapport financier s'applique annuellement à toutes les entités qui n'ont pas été sélectionnées pour une vérification.

Dans ce type de mandat, les constats relevés et les recommandations applicables sont communiqués par écrit auprès du représentant officiel de l'entité.

LE CADRE DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS POLITIQUES

Contributions politiques provinciales

L'adoption du projet de loi 114, en décembre 2010, fait que maintenant, au palier provincial, le Directeur général des élections reçoit les contributions des électeurs, en vérifie la conformité et, par la suite, les transmet à l'entité politique autorisée concernée.

Depuis le 1er mai 2011, les contributions politiques provinciales sont donc vérifiées et encaissées par le Directeur général des élections avant d'être transmises aux partis politiques auxquelles elles sont destinées. Tout d'abord, ces contributions sont saisies au système informatique GCE (Gestion des contributions des entités) et font, par la même occasion, l'objet d'une validation informatisée et manuelle selon les critères de conformité établis. Une fois ce processus effectué, environ 17 % des contributions nécessitent une analyse de conformité plus approfondie afin de s'assurer qu'elles respectent les dispositions prévues à la *Loi électorale*. Au terme de la validation et de l'analyse, s'il y a lieu, la contribution est versée au compte de l'entité concernée lorsqu'elle satisfait tous les critères de conformité.

Dans le cadre du versement des contributions, le Directeur général des élections s'assure du caractère conforme des contributions politiques, avant qu'elles ne soient versées aux entités politiques, notamment sur les aspects suivants :

- La déclaration signée de l'électeur sur sa fiche de contribution, voulant que sa contribution soit faite à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie et qu'elle n'a fait, ni ne fera l'objet d'un quelconque remboursement;
- La qualité d'électeur du donateur;
- Le respect de la limite annuelle des contributions par électeur, soit 1000 $ au bénéfice de chacun des partis, incluant leurs instances, des députés indépendants et des candidats indépendants (la limite a été abaissée à 100 $, le 1er janvier 2013);
- La conformité du mode de paiement de la contribution.

Mentionnons que le traitement des contributions transmises au Directeur général des élections, lorsqu'elles respectent en tout point les exigences édictées à la loi, s'effectue dans les 24 à 48 heures suivant leur réception. Le Directeur général des élections exerce donc la plus grande diligence afin de transmettre aux partis politiques, dans les meilleurs délais, les contributions versées à leur bénéfice. À des fins de transparence, la loi oblige le Directeur général des élections à diffuser sur son site Web, au plus tard 30 jours ouvrables après l'encaissement des contributions, les renseignements afférents aux donateurs, c'est-à-dire le nom des électeurs, la ville et le code postal de leur domicile, le montant versé ainsi que le nom de l'entité politique autorisée au bénéfice de laquelle leur contribution est versée.

Enfin, le Directeur général des élections a procédé à l'émission de 51 043 reçus fiscaux afférents aux contributions politiques aux donateurs concernés pour l'année civile 2012 alors qu'il en avait émis 34 000 en 2011.

Dans l'année 2012, 71 877 contributions ont été vérifiées par le Directeur général des élections alors que pour la période du 1er mai au 31 décembre 2011, il en avait vérifié 25 726.

Mois	Nombre de contributions		Valeur des contributions encaissées par le DGE	
	2012	2011	2012	2011
Janvier	5 898		968 131 $	
Février	3 244		514 860 $	
Mars	6 232		888 062 $	
Avril	7 207		1 306 628 $	
Mai	7 304	1 279	1 211 668 $	112 929 $
Juin	5 370	2 280	806 509 $	334 632 $
Juillet	5 534	2 273	866 527 $	311 069 $
Août	15 061	1 659	2 374 773 $	170 020 $
Septembre	5 567	2 575	810 515 $	373 632 $
Octobre	1 854	2 656	189 189 $	330 755 $
Novembre	5 713	6 362	477 913 $	877 405 $
Décembre	2 893	6 642	288 848 $	1 080 133 $
Total	71 877	**25 726**	**10 703 623 $**	**3 590 575 $**

Pour l'année 2012, 13 421 contributions, soit 18,7 % d'entre elles, ont nécessité une analyse de conformité plus approfondie alors que pour la période du 1er mai au 31 décembre 2011, ce nombre a été de 5 141. Les principales raisons d'analyse étaient les suivantes :

Raisons	%	
	2012	2011
Correction du nom ou du prénom	32,9	30,3
Correction de l'adresse	30,7	26,9
Correction de la date de naissance	8,9	9,4
Validation de l'adresse du domicile	1,2	9,5
Statut autre qu'électeur à la liste électorale permanente	1,4	0,5
Validation du donateur avec le payeur	4,4	4,3
Libellé de chèque invalide	1,6	1,1
Différence entre les montants indiqués sur la fiche de contribution et le total	6,7	6,5
Donateur qui n'a pas la qualité d'électeur	1,0	1,2
Paiement sans provision	0,9	1,3
Dépassement de la limite permise	0,6	0,5
Autres cas	9,7	8,5
Total	100	100

INTRODUCTION - PROVINCIAL

En vertu de l'article 488 de la Loi électorale, le Directeur général des élections a la responsabilité de rendre accessibles au public les rapports financiers annuels produits par les partis politiques autorisés. Afin de faciliter la consultation et la compréhension des différentes données financières contenues dans ces rapports, la Direction du financement des partis politiques a préparé le présent document intitulé « *Statistiques sur les rapports financiers des partis politiques provinciaux* ».

Les rapports financiers des partis politiques sont actuellement disponibles sur le site Internet du Directeur général des élections. La publication comprenant l'ensemble des rapports produits incluant entre autres les listes des électeurs ayant contribué est également disponible.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, une nomenclature des partis politiques autorisés au 31 décembre 2012, les autorisations accordées à des entités politiques ainsi que les retraits d'autorisation traités pour l'année civile s'étant terminée à cette date. Vous noterez qu'au moment de la production du présent document, un seul rapport financier n'avait pas encore été produit.

Par la suite, vous pourrez prendre connaissance d'une synthèse des renseignements émanant des rapports financiers, notamment à l'égard de l'état des résultats de même que des actifs nets des entités politiques autorisées. Cette section est complétée par la production de statistiques se rapportant à la participation de l'État au financement des partis politiques autorisés en comparaison de celle des électeurs.

Par ailleurs, une section particulière porte sur les données financières comparatives entre les partis politiques quant aux revenus provenant des contributions politiques.

Considérant qu'a eu lieu, pendant l'année 2012, des élections partielles le 11 juin ainsi que des élections générales le 4 septembre, nous vous présentons un résumé des dépenses électorales permises, effectuées et remboursables lors de ces évènements électoraux.

Enfin, vous trouverez certains renseignements ayant trait à la plus récente répartition de l'allocation aux partis politiques autorisés pour 2012-2013 que vous pourrez comparer avec celle de 2011-2012.

- I -

ENTITÉS AUTORISÉES

LES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012
ET
LEUR REPRÉSENTANT OFFICIEL AU 30 AVRIL 2013

20 PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS (31 décembre 2012)	ABRÉVIATIONS	REPRÉSENTANTS OFFICIELS (30 avril 2013)
Bloc pot	B.P.	M. Frédéric Proulx Tél. : 514 279-3259
Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault *	C.A.Q.-É.F.L.	M. Martin Labrie Tél. : 514 800-6000
Coalition pour la constituante	C.C.	M. Richard Gauthier Tél. : 418 492-1346
Équipe autonomiste	É.A.	M. Carol Nadeau Tél. : 418 847-0732
Mouvement équité au Québec	M.É.Q.	M. Moncef Ouazzani Tél. : 514 278-6129
Mon pays le Québec	M.P.Q.	M[me] Louise Day Tél. : 450 883-8898
Option nationale	O.N.	M[me] Sarah Désilets-Rousseau Tél. : 514 419-7277
Parti de la classe moyenne du Québec	P.C.M.Q.	M. Jean Laflamme Tél. : 418 845-2767
Parti conservateur du Québec	P.CO.Q.	M. Louis Bernard Tél. : 514 916-8102
Parti équitable	P.Éq.	M. Michel Bégin Tél. : 418 839-0517
Parti indépendantiste	P.I.	M. Pierre Drolet-Massue Tél. : 514 761-6478

* Le 14 février 2012, *Coalition avenir Québec* était la dénomination choisie pour le parti issu de la fusion des partis Coalition avenir Québec et Action démocratique du Québec. Le 27 juin 2012, le parti Coalition avenir Québec a ajouté à sa dénomination *L'équipe François Legault*.

20 PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS (31 décembre 2012)	ABRÉVIATIONS	REPRÉSENTANTS OFFICIELS (30 avril 2013)
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	P.L.Q./Q.L.P.	M. Alain Paquin Tél. : 514 288-4364
Parti marxiste-léniniste du Québec	P.M.L.Q.	M. Christian Legeais Tél. : 514 522-5872
Parti nul	P.N.	M^{me} Eugénie C. Bonneau Tél. : 418 808-0430
Parti québécois	P.Q.	M. Sylvain Tanguay Tél. : 514 526-0020
Parti unité nationale[†]	P.U.N.	M^{me} Lisette Gauthier Tél. : 514 762-3779
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	P.V.Q./G.P.Q.	M. François Pilon Tél. : 514 303-7750
Québec – Révolution démocratique	Q.R.D.	M^{me} Claude Bourque Tél. : 418 227-6928
Québec solidaire	Q.S.	M^{me} Manon Massé Tél. : 514 278-9014
Union citoyenne du Québec / Québec Citizens' Union	U.C.Q./Q.C.U.	M. Fredrick-Anthony Ghali Tél. : 514 685-6427

[†] Le 27 juin 2012, le Parti démocratie chrétienne du Québec a changé de dénomination pour *Parti unité nationale*.

AUTORISATIONS ACCORDÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

DÉNOMINATION OFFICIELLE	DATE D'AUTORISATION
6 PARTIS	
Coalition pour la constituante	2012-06-13
Équipe autonomiste	2012-03-21
Mon pays le Québec	2012-11-20
Parti de la classe moyenne du Québec	2012-05-08
Parti équitable	2012-02-20
Union citoyenne du Québec/Québec Citizens' Union	2012-07-13

DÉNOMINATION OFFICIELLE		DATE D'AUTORISATION
20 INSTANCES		
P.L.Q. /Q.L.P.	Circonscription de Repentigny	2012-02-20
P.L.Q. /Q.L.P.	Circonscription de Sainte-Rose	2012-08-02
P.L.Q. /Q.L.P.	Circonscription de Sanguinet	2012-02-06
P.Q.	Circonscription de Repentigny	2012-02-01
P.Q.	Circonscription de Sainte-Rose	2012-02-01
P.Q.	Circonscription de Sanguinet	2012-02-01
P.V.Q./G.P.Q.	Circonscription de Blainville	2012-03-21
Q.S.	Circonscription d'Anjou–Louis-Riel	2012-11-15
Q.S.	Circonscription de Beauharnois	2012-05-24
Q.S.	Circonscription de Brome-Missisquoi	2012-06-07
Q.S.	Circonscription de Chauveau	2012-02-06
Q.S.	Circonscription des Chutes-de-la-Chaudière	2012-03-21
Q.S.	Circonscription de Gaspé	2012-10-11
Q.S.	Circonscription de Huntingdon	2012-05-24
Q.S.	Circonscription de Labelle	2012-05-15
Q.S.	Circonscription de Lac-Saint-Jean	2012-02-24
Q.S.	Circonscription de Lotbinière-Frontenac	2012-06-07
Q.S.	Circonscription de Richmond	2012-05-24
Q.S.	Circonscription de Vanier-Les-Rivières	2012-05-24
Q.S.	Circonscription de Vaudreuil	2012-05-24

RETRAITS D'AUTORISATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

DÉNOMINATION OFFICIELLE		DATE D'AUTORISATION	DATE DU RETRAIT
4 PARTIS			
Action démocratique du Québec		1994-01-18	2012-02-14
Affiliation Québec		2008-01-15	2012-07-11
Parti communiste du Québec		2006-04-03	2012-07-30
Parti égalité/Equality Party		1990-05-07	2012-05-11
**********			
2 DÉPUTÉS INDÉPENDANTS			
Curzi, Pierre	Circonscription de Borduas	2011-08-03	2012-08-18
Lapointe, Lisette	Circonscription de Crémazie	2011-07-14	2012-08-18
**********			

DÉNOMINATION OFFICIELLE		DATE D'AUTORISATION	DATE DU RETRAIT
11 INSTANCES			
A.D.Q.	125 instances de circonscriptions		2012-02-14
P.L.Q./Q. L. P	Circonscription de Kamouraska-Témiscouata	1978-06-19	2012-08-01
P.L.Q./Q. L. P.	Circonscription de Lotbinière	1978-06-28	2012-08-01
P.L.Q./Q. L. P.	Circonscription de Matane	1978-06-19	2012-08-01
P.Q.	Circonscription de Frontenac	1978-04-07	2012-08-01
P.Q.	Circonscription de Kamouraska-Témiscouata	1978-04-07	2012-08-01
P.Q.	Circonscription de Matane	1978-04-07	2012-08-01
Q.S.	Circonscription de Drummond	2006-06-19	2012-03-01
Q.S.	Circonscription de Jonquière	2007-03-08	2012-03-01
Q.S.	Circonscription de Portneuf	2007-08-21	2012-02-29
Q.S.	Circonscription de Richelieu	2006-09-08	2012-02-29

****

RAPPORTS FINANCIERS PRODUITS

EXERCICE TERMINÉ EN 2012

PARTIS POLITIQUES *		**24**
INSTANCES :		
Action démocratique du Québec	**125**	
Bloc pot	**1**	
Parti libéral du Québec	**128**	
Parti québécois	**145**	
Parti vert du Québec	**9**	
Québec solidaire	**86**	**494**
DÉPUTÉS INDÉPENDANTS AUTORISÉS		**2**
CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS		**49**
TOTAL		**569**

* Le rapport financier du parti Affiliation Québec pour l'exercice financier terminé le 11 juillet 2012, date du retrait d'autorisation du parti, n'a pas été produit.

- II -

RÉSULTATS ET ACTIFS NETS

RÉSULTATS ET ACTIFS NETS

Pour l'année 2012, les rapports financiers des entités politiques montrent des produits pour 29 925 626 $ et des charges pour 37 096 063 $. Il faut souligner que les produits comprennent 4 892 448 $ d'allocation aux partis qui représentent 16,3 % des produits, les 10 186 450 $ de contributions des électeurs comptent pour 34,0 % des produits alors que les 12 073 560 $ de remboursement de dépenses électorales correspondent à 40,3 % des produits.

L'ensemble des entités politiques a présenté pour l'exercice 2012 un excédent des charges sur les produits qui totalise 7 170 437 $.

Les partis Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault, Parti libéral du Québec, Parti québécois ainsi que Québec solidaire ont, avec leurs instances, le cas échéant, terminé leur exercice financier 2012 avec des excédents des charges sur les produits. Au total, treize des vingt partis politiques terminent leur exercice financier 2012 avec un excédent des charges sur les produits.

Au 31 décembre 2012, le total des actifs nets des partis politiques autorisés et de leurs instances est déficitaire de 2 130 946 $. Il y a donc eu une importante diminution de 9 428 173 $ de l'ensemble des actifs nets des entités politiques par rapport à la fin de 2011. Neuf partis politiques et leurs instances, le cas échéant, présentent des actifs nets alors que onze autres partis cumulent un déficit.

Les données sur cinq ans font état des variations quant à la situation financière des partis politiques représentés, à un moment quelconque en 2012, à l'Assemblée nationale quant à leurs actifs nets.

Sur les cinq dernières années, lorsque nous excluons l'effet des crédits d'impôts, la participation de l'État au financement des entités politiques a varié de 18,4 % à 60,3 %. L'année 2012 présente des remboursements de dépenses électorales importants de plus de 12 000 000 $ dus à des élections générales et une augmentation significative de l'allocation versée aux partis. Pour ces raisons, la participation de l'État est de 20 % plus élevée pour l'année 2012 que le taux de participation de 40,3 %, deuxième en importance sur les cinq années comparées, atteint en 2008.

RÉSULTATS
DES ENTITÉS POLITIQUES AUTORISÉES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	PARTI QUÉBÉCOIS		PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC		COALITION AVENIR QUÉBEC-L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT[1]		QUÉBEC SOLIDAIRE	
	$	%	$	%	$	%	$	%
Produits*								
parti	5 287 167	27,3	6 460 591	33,4	4 875 234	25,2	1 992 276	10,3
instances	4 420 874	41,8	5 637 363	53,3	91	0,0	517 252	4,9
	9 708 041	32,4	12 097 954	40,4	4 875 325	16,3	2 509 528	8,4
Charges*								
parti	8 166 584	26,0	14 113 668	44,9	5 896 340	18,8	2 549 550	8,1
instances	4 367 080	77,2	1 146 272	20,3	9 841	0,2	135 706	2,4
	12 533 664	33,8	15 259 940	41,1	5 906 181	15,9	2 685 256	7,2
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	(2 825 623)	39,4	(3 161 986)	44,1	(1 030 856)	14,4	(175 728)	2,5

	OPTION NATIONALE		AUTRES ENTITÉS		TOTAL	
	$	%	$	%	$	%
Produits*						
parti	434 928	2,2	299 261	1,5	19 349 457	100,0
instances	-	-	589	0,0	10 576 169	100,0
	434 928	1,5	299 850	1,0	29 925 626	100,0
Charges*						
parti	348 591	1,1	362 132	1,2	31 436 865	100,0
instances	-	-	299	0,0	5 659 198	100,0
	348 591	0,9	362 431	1,0	37 096 063	100,0
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	86 337	(1,2)	(62 581)	0,9	(7 170 437)	100,0

*** Les données excluent les transferts entre les partis et leurs instances.**

[1] Ces données comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux entités précédant la fusion

PARTICIPATION DE L'ÉTAT AUX ENTITÉS POLITQUES AUTORISÉES

	PARTI QUÉBÉCOIS	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT[1]	QUÉBEC SOLIDAIRE	OPTION NATIONALE	AUTRES ENTITÉS	TOTAL
	$	$	$	$	$	$	$
Allocation aux partis *	1 675 299	1 903 832	981 927	223 586	-	107 804	4 892 448
Remboursement des frais de vérification *	15 000	15 000	26 732	6 152	-	11 677	74 561
Remboursement des dépenses électorales *	3 618 996	6 195 652	1 503 646	687 360	67 906	-	12 073 560
Participation de l'État aux entités politiques autorisées	**5 309 295**	**8 114 484**	**2 512 305**	**917 098**	**67 906**	**119 481**	**17 040 569**

* Données extraites des rapports financiers (partis et instances)

[1] Ces données comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux entités précédant la fusion

ENTITÉS POLITIQUES AUTORISÉES

EXTRAITS DES RAPPORTS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

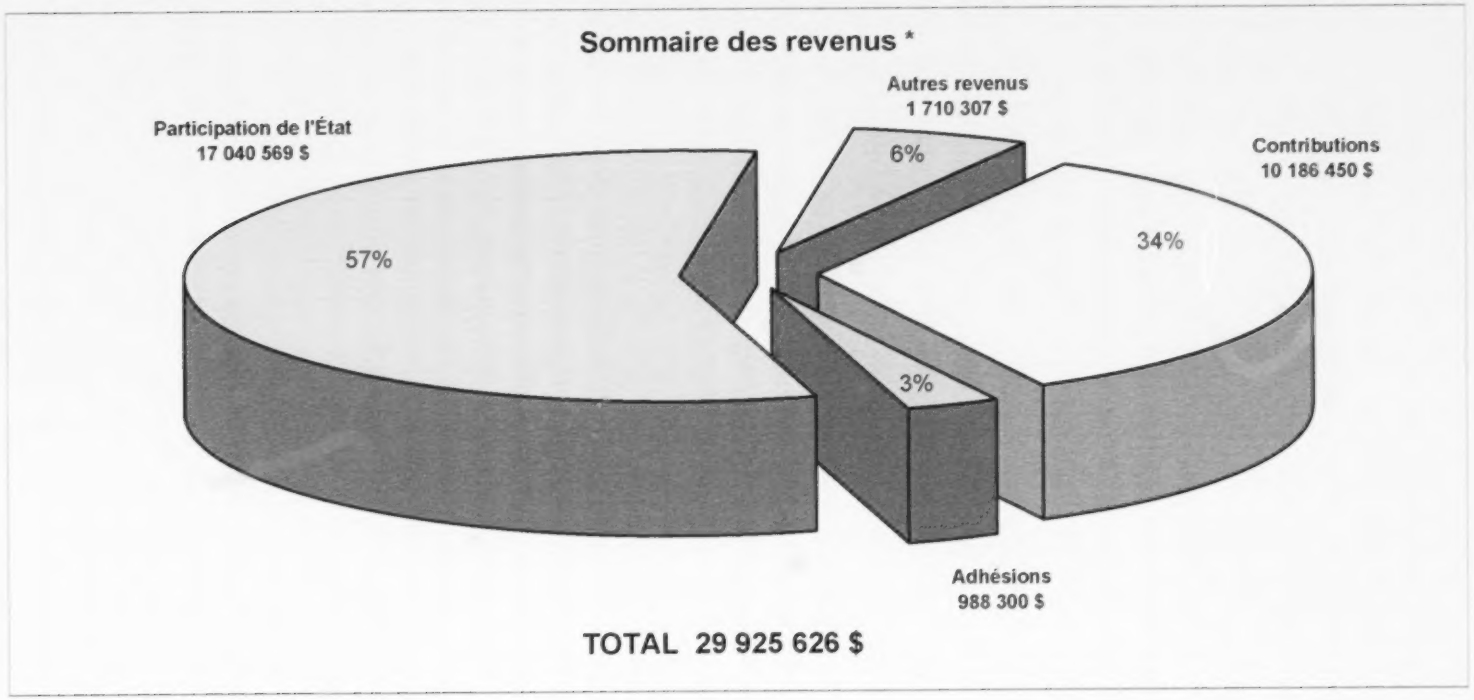

* *Les revenus des partis incluent, le cas échéant, ceux de leurs instances respectives. Toutefois, les transferts entre ces mêmes entités ont été éliminés.*

Directeur général des élections
Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

ENTITÉS POLITIQUES AUTORISÉES

SOMMAIRE DES REVENUS *

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

PARTI QUÉBÉCOIS

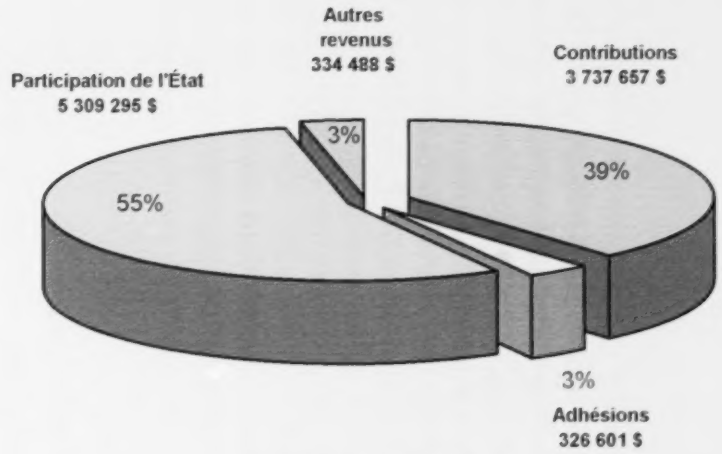

TOTAL 9 708 041 $

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

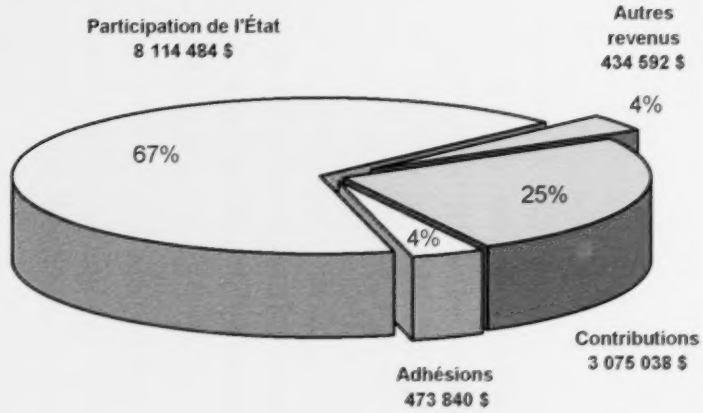

TOTAL 12 097 954 $

* *Les revenus des partis incluent, le cas échéant, ceux de leurs instances respectives. Toutefois, les transferts entre ces mêmes entités ont été éliminés.*

Directeur général des élections
Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

ENTITÉS POLITIQUES AUTORISÉES

SOMMAIRE DES REVENUS *
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT[1]

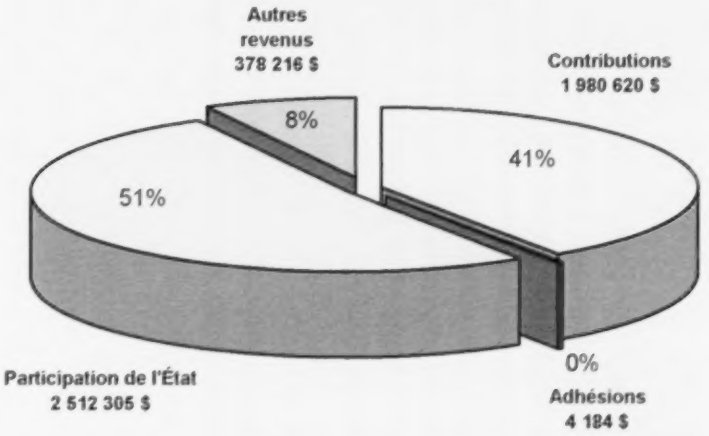

TOTAL 4 875 325 $

QUÉBEC SOLIDAIRE

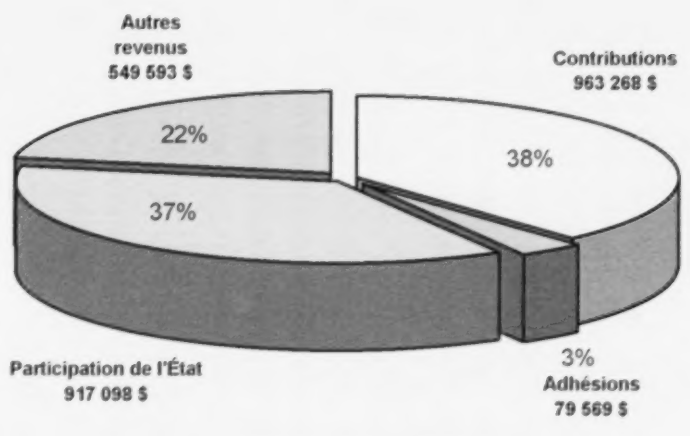

TOTAL 2 509 528 $

[1] Les données de ce graphique comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux entités précédant la fusion.

* *Les revenus des partis incluent, le cas échéant, ceux de leurs instances respectives. Toutefois, les transferts entre ces mêmes entités ont été éliminés.*

Directeur général des élections
Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

ENTITÉS POLITIQUES AUTORISÉES

SOMMAIRE DES REVENUS *
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

OPTION NATIONALE

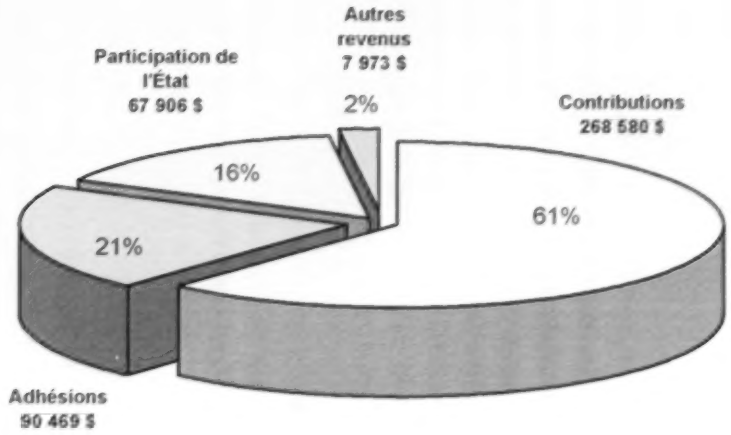

TOTAL 434 928 $

AUTRES ENTITÉS

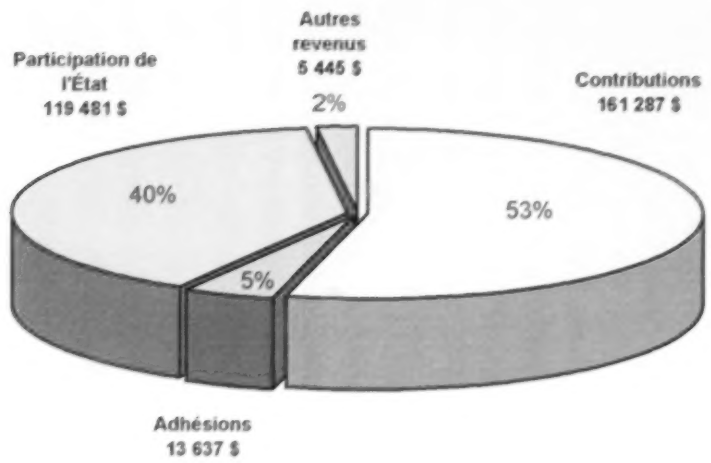

TOTAL 299 850 $

* *Les revenus des partis incluent, le cas échéant, ceux de leurs instances respectives. Toutefois, les transferts entre ces mêmes entités ont été éliminés.*

Directeur général des élections
Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS)*

PARTIS REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	PARTI QUÉBÉCOIS	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	COALITION AVENIR QUÉBEC-L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT	QUÉBEC SOLIDAIRE	OPTION NATIONALE
	$	$	$	$	$
2012	(2 825 623)	(3 161 986)	(1 030 856) [1]	(175 728)	86 337
2011	(137 726)	358 506	-	112 899	29 039
2010	846 947	(85 948)	-	76 074	-
2009	942 775	3 006 936	-	12 944	-
2008	515 947	(1 863 884)	-	(107 574)	-

*** Les données excluent les transferts entre les partis et leurs instances**

[1] Cette donnée comprend l'excédent du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celui des deux entités précédant la fusion.

ACTIFS NETS DES PARTIS ET DE LEURS INSTANCES
AU 31 DÉCEMBRE 2012

	PARTI QUÉBÉCOIS	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	COALITION AVENIR QUÉBEC-L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT	QUÉBEC SOLIDAIRE	OPTION NATIONALE	AUTRES ENTITÉS
	$	$	$	$	$	$
PARTIS						
Actifs nets (déficit) **	(974 792)	(1 091 152)	(1 546 529)	(70 633)	115 377	(130 478)
INSTANCES						
Encaisse *	325 143	1 122 510	-	124 984	-	1 425
Placements *	4 534	279 554	-	320	-	-
Immobilisations *	34 971	48 752	-	2 066	-	-
Comptes à payer *	(2 253)	(15 722)	-	(5 444)	-	-
Emprunts *	(51 270)	-	-	(5 500)	-	(5 568)
Transfert à recevoir du (à payer au) parti **	(562 046)	219 560	-	51 245	-	-
	(250 921)	1 654 654	-	167 671	-	(4 143)
ACTIFS NETS (DÉFICITS) PARTIS ET INSTANCES	(1 225 713)	563 502	(1 546 529)	97 038	115 377	(134 621)

Nous ne pouvons pas être certain de l'exactitude de ce tableau puisque les instances autorisées ne sont pas tenues de produire un bilan vérifié qui nous permettrait de connaître précisément leurs actifs, leurs passifs et leurs actifs nets. Toutefois, puisque chaque instance autorisée doit divulguer les éléments qui composent les actifs et les passifs présentés sur un formulaire prescrit, nous pouvons conclure que ce tableau reflète assez bien les actifs nets des partis.

* Ces données proviennent des notes complémentaires aux états financiers des partis ou d'une compilation du solde de ces postes au bilan de chaque instance du parti.

** Ces données proviennent du bilan vérifié des partis.

Les actifs nets des candidats indépendants autorisés totalisent (5 568) $.

ACTIFS NETS DES PARTIS ET DE LEURS INSTANCES

PARTIS REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

AU 31 DÉCEMBRE	PARTI QUÉBÉCOIS	PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC	COALITION AVENIR QUÉBEC-L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT	QUÉBEC SOLIDAIRE	OPTION NATIONALE
	$	$	$	$	$
2012					
- parti	(974 792)	(1 091 152)	(1 546 529)	(70 633)	115 377
- instances	(250 921)	1 654 651	-	167 671	-
	(1 225 713)	563 499	(1 546 529)	97 038	115 377
2011					
- parti	677 960	4 599 127	-	(93 082)	29 039
- instances	1 007 247	1 325 326	-	361 478	-
	1 685 207	5 924 453	-	268 396	29 039
2010					
- parti	854 918	3 874 816	-	(147 730)	-
- instances	1 140 315	2 106 803	-	292 649	-
	1 995 233	5 981 619	-	144 919	-
2009					
- parti	502 923	3 675 006	-	(180 666)	-
- instances	707 863	1 968 139	-	235 075	-
	1 210 786	5 643 145	-	54 409	-
2008					
- parti	(968 209)	1 282 874	-	(144 918)	-
- instances	851 462	1 407 034	-	192 488	-
	(116 747)	2 689 908	-	47 570	-

PARTICIPATION DE L'ÉTAT ET PARTICIPATION DES ÉLECTEURS

	2012		2011		2010		2009		2008	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Allocation aux partis *	4 892 448	28,7%	4 735 271	96,9%	2 980 434	92,6%	2 868 564	101,9%	2 825 186	21,6%
Remboursement des frais de vérification *	74 561	0,4%	45 463	0,9%	49 675	1,5%	43 446	1,5%	40 797	0,3%
Remboursement des dépenses électorales *	12 073 560	70,9%	105 404	2,2%	187 098	5,8%	(96 587)	-3,4%	10 223 396	78,1%
Participation de l'État aux entités politiques	**17 040 569**	**100,0%**	**4 886 138**	**100,0%**	**3 217 207**	**100,0%**	**2 815 423**	**100,0%**	**13 089 379**	**100,0%**
Contributions *	10 186 450	91,0%	7 515 482	91,3%	8 866 996	93,9%	11 543 592	92,6%	17 965 998	92,8%
Adhésions *	988 300	8,8%	660 836	8,0%	526 290	5,6%	573 984	4,6%	798 291	4,1%
Revenus d'activités *	22 015	0,2%	51 693	0,6%	46 264	0,5%	340 321	2,7%	558 456	2,9%
Dons anonymes *	s/o	s/o	838	0,0%	6 939	0,1%	7 007	0,1%	32 481	0,2%
Participation des électeurs	**11 196 765**	**100,0%**	**8 228 849**	**100,0%**	**9 446 489**	**100,0%**	**12 464 904**	**100,0%**	**19 355 226**	**100,0%**
Total des participations	**28 237 334**		**13 114 987**		**12 663 696**		**15 280 327**		**32 444 605**	
% de la participation de l'État	**60,3%**		**37,3%**		**25,4%**		**18,4%**		**40,3%**	

* Données extraites des rapports financiers (partis et instances)

La participation de l'État au financement des entités politiques ne comprend pas la valeur des crédits d'impôts accordés par Revenu Québec aux électeurs qui versent des contributions politiques.

- III -

CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS

Les données financières se rapportant aux contributions recueillies par les partis politiques et par leurs instances sont présentées dans les graphiques et le tableau qui suivent. Des comparaisons sont faites entre les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et certaines données peuvent être comparées avec les années antérieures pour un parti en particulier ou pour l'ensemble des entités autorisées.

Il faut garder à l'esprit dans l'analyse des données comparatives à l'égard des revenus de contribution que la contribution maximale annuelle par électeur est passée le 1er janvier 2011 de 3 000 $ à 1 000 $.

Puisque les exigences en matière de présentation des contributions de plus de 200 $ et de 200 $ ou moins ont cessé le 30 avril 2011, il n'a pas été considéré opportun de présenter des chiffres spécifiques en fonction de ces exigences. Les comparaisons sont plutôt faites, de façon globale sans égard au montant versé par les donateurs.

Les données relatives aux contributions pour l'année 2012 permettent de dégager les éléments suivants :

- Les revenus de contribution recueillis par les partis politiques autorisés s'établissent à 10 186 450 $ sur des revenus totaux de 29 925 626 $, soit 34 % de ces revenus. Les contributions ont augmenté de 35,5 % en cette année d'élections générales par rapport à l'année 2011 pendant laquelle ces revenus ont atteint 7 515 482 $.

- Les partis politiques représentés à un moment quelconque en 2012 à l'Assemblée nationale ont amassé à eux seuls 98,4 % des contributions de l'ensemble des entités autorisées.

- Nous pouvons noter les points suivants pour les quatre partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec à la fin de 2012 :

  a) Parti québécois

  Entre 2011 et 2012, le Parti québécois a vu ses revenus de contribution augmenter de l'ordre de 49,6 % passant de 2 498 029 $ à 3 737 657 $. Le Parti québécois compte sur 23 795 donateurs en 2012. Ce nombre est en hausse de 40,1 % comparativement à 2011 alors que 16 985 donateurs étaient dénombrés. La contribution moyenne a légèrement augmenté de 6,8 % se situant à 157 $ en 2012 comparativement à 147 $ en 2011.

b) Parti libéral du Québec

En 2012, le Parti libéral du Québec a recueilli des revenus de contribution totalisant 3 075 038 $. Par rapport à cette source de revenus qui s'élevait à 3 765 469 $ en 2011, les revenus de contribution de l'année 2012 ont diminué de 18,3 %. Le nombre de donateurs a également connu une baisse de 28,0 % entre 2011 et 2012 passant de 16 814 à 12 113. La contribution moyenne a, quant à elle, augmenté de 13,4 % par rapport à 2011, passant de 224 $ à 254 $ en 2012.

c) Coalition avenir Québec – L'équipe François Legault

Entre 2011 et 2012, le parti issu de la fusion le 14 février 2012 de l'Action démocratique du Québec et de la Coalition avenir Québec a connu, lorsque nous cumulons les données des deux entités existantes avant la fusion, une augmentation de 190,0 % de ses revenus de contribution qui sont passés de 682 871 $ (ADQ : 214 148 $ + CAQ : 468 723 $) à 1 980 620 $ (CAQ-ÉFL : 1 921 696 $ + ADQ : 100 $ + CAQ : 58 824 $). Le nombre de donateurs a, quant à lui, augmenté de 154,2 %, passant de 3 436 (ADQ : 1 500 + CAQ : 1 936) pour l'année 2011 à 8 734 (CAQ-ÉFL : 8 395 + ADQ : 1 + CAQ : 338) pour 2012. La contribution moyenne, sur cette base de comparaison, a augmenté de 14,1 %, passant de 199 $ en 2011 à 227 $ en 2012.

d) Québec solidaire

Entre 2011 et 2012, le parti Québec solidaire a connu une augmentation de ses revenus de contribution de 114,7 %, passant de 448 571 $ à 963 268 $. Le nombre de donateurs a, quant à lui, augmenté de 24,3 % passant de 5 561 en 2011 à 6 911 en 2012. L'effet sur la contribution moyenne est une hausse de 71,6 % se situant à 139 $ en 2012 comparativement à 81 $ en 2011.

RAPPORTS FINANCIERS DES ENTITÉS AUTORISÉES (PROVINCIAL)

STATISTIQUES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS RECUEILLIES
ANNÉE 2012

NOMBRE DE DONATEURS AYANT CONTRIBUÉ

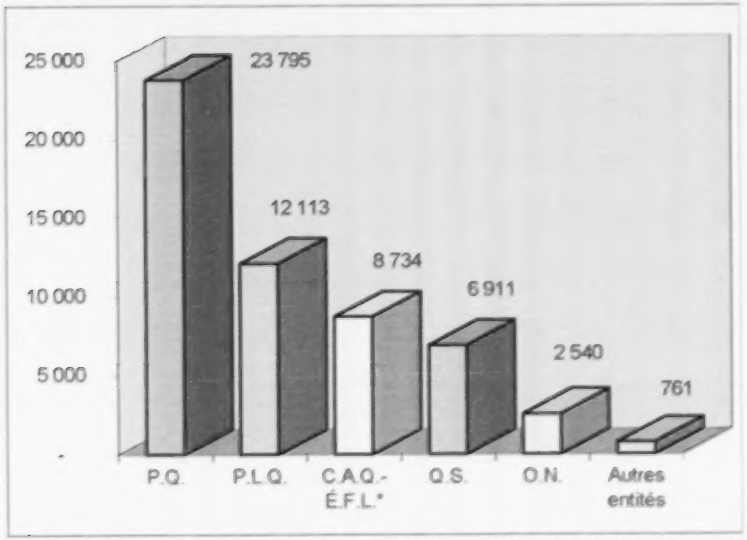

MONTANT RECUEILLI

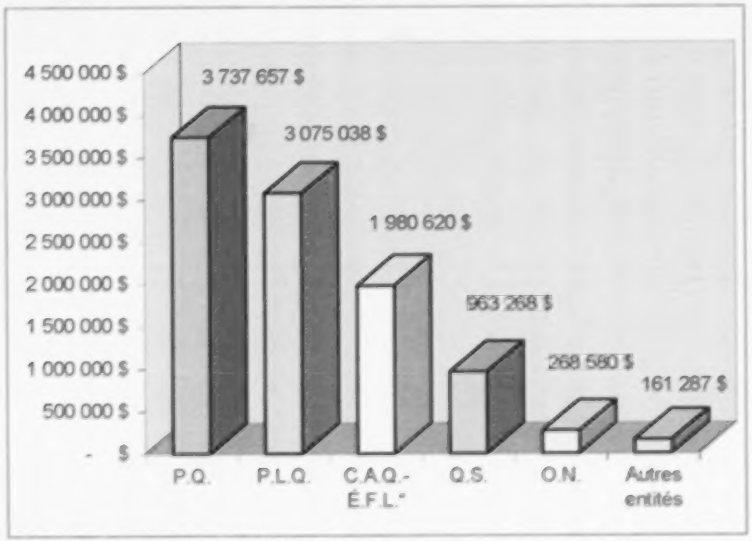

* Ces données comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux entités précédant la fusion.

TOTAL 54 854

TOTAL 10 186 450 $

Directeur général des élections
Direction du financement des partis politiques
Septembre 2013

STATISTIQUES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

MONTANT DES CONTRIBUTIONS

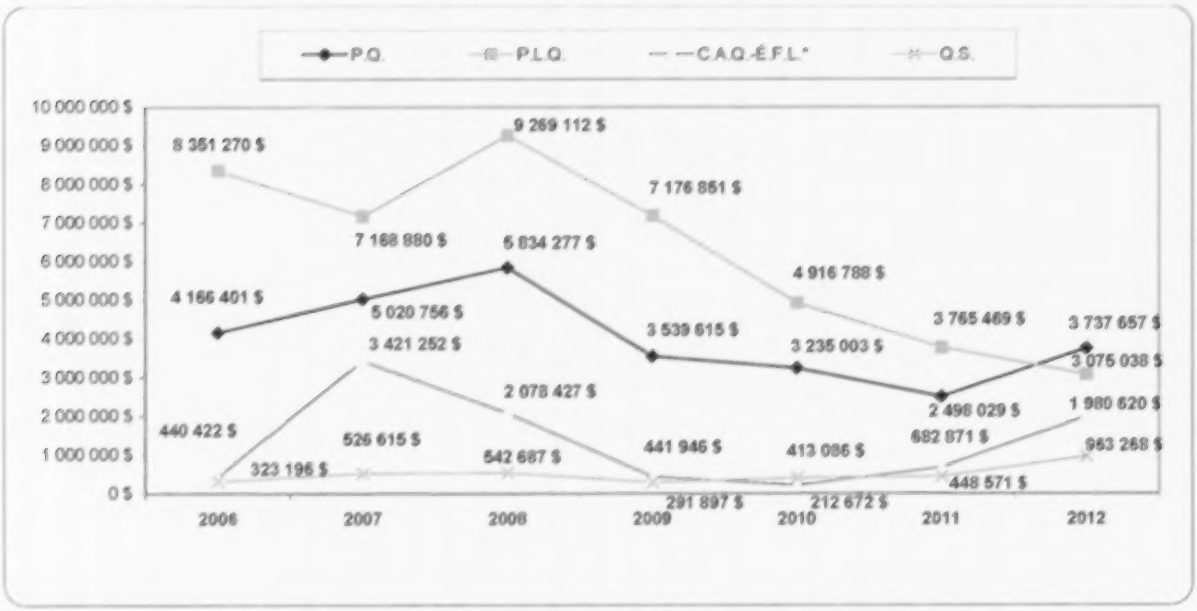

Le montant des contributions recueillies par O.N. a été respectivement pour 2012 et 2011 de 268 580 $ et 31 710 $.

NOMBRE DE DONATEURS

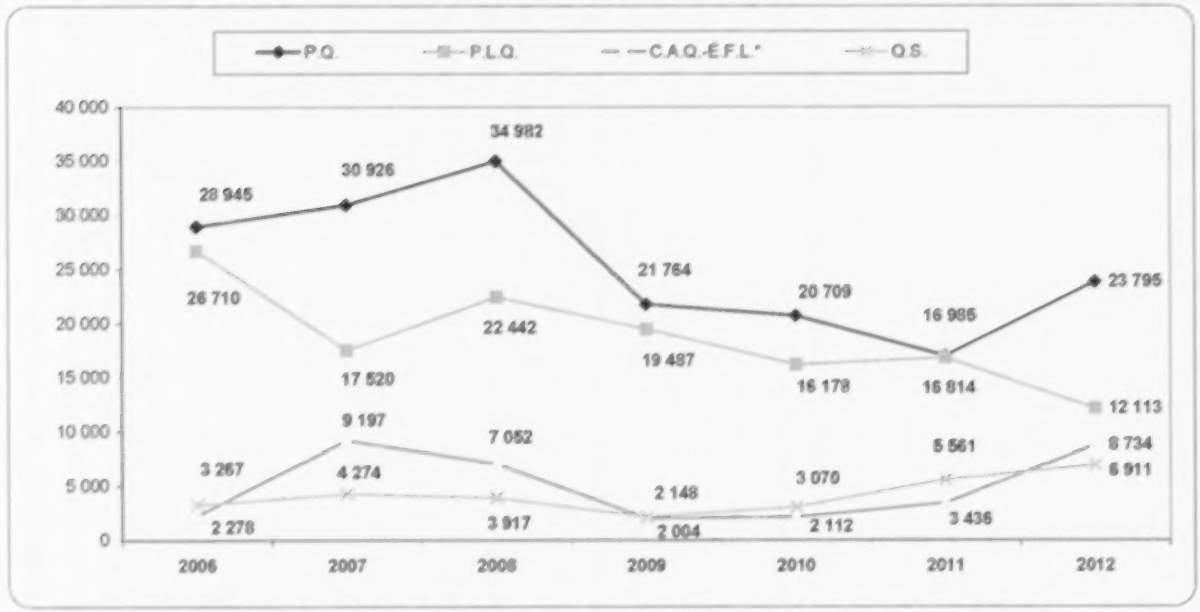

Le nombre de donateurs ayant contribué à O.N. a été respectivement pour 2012 et 2011 de 2 540 et 241.

* Les données de la C.A.Q-É.F.L. comprennent pour 2012 celles du parti issu de la fusion le 14 février ainsi que celles des deux partis précédant la fusion. Pour 2011, les données cumulent celles de la C.A.Q. et de l'A.D.Q. alors que pour 2010, 2009, 2008, 2007 et 2006, il s'agit des données de l'A.D.Q.

STATISTIQUES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

EXTRAITS DES RAPPORTS FINANCIERS PRODUITS

	CONTRIBUTION MAXIMALE	NOMBRE	MONTANT $	MOYENNE $
PARTI QUÉBÉCOIS				
2012	1 000 $	**23 795**	**3 737 657**	**157**
2011		16 985	2 498 029	147
2010		20 709	3 235 003	156
2009	3 000 $	21 764	3 539 615	163
2008		34 982	5 834 277	167
PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC				
2012	1 000 $	**12 113**	**3 075 038**	**254**
2011		16 814	3 765 469	224
2010		16 178	4 916 788	304
2009	3 000 $	19 487	7 176 851	368
2008		22 442	9 269 112	413
COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT				
2012 (1)	1 000 $	**8 734**	**1 980 620**	**227**
2011 (2)		3 436	682 871	199
2010 (3)		2 112	212 672	101
2009 (3)	3 000 $	2 004	441 946	221
2008 (3)		7 052	2 078 427	295
QUÉBEC SOLIDAIRE				
2012	1 000 $	**6 911**	**963 268**	**139**
2011		5 561	448 571	81
2010		3 070	413 086	135
2009	3 000 $	2 148	291 897	136
2008		3 917	542 687	139
OPTION NATIONALE				
2012	1 000 $	**2 540**	**268 580**	**106**
2011		241	31 710	132
ENSEMBLE DES ENTITÉS AUTORISÉES				
2012	1 000 $	**54 854**	**10 186 450**	**186**
2011		43 508	7 515 482	173
2010		42 655	8 866 996	208
2009	3 000 $	45 839	11 543 592	252
2008		69 974	17 965 998	257

(1) Ces données comprennent celles du parti issu de la fusion le 14 février 2012 ainsi que celles des deux partis précédant la fusion.

(2) Ces données cumulent celles de l'A.D.Q. et de la C.A.Q. de l'année 2011.

(3) Ces données sont celles de l'A.D.Q.

- IV -

DÉPENSES ÉLECTORALES

DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES, EFFECTUÉES ET REMBOURSABLES

(ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 4 SEPTEMBRE 2012 ET ÉLECTIONS PARTIELLES DU 11 JUIN 2012)

Lors d'élections générales et partielles, les dépenses électorales des partis et des candidats sont limitées. Lors d'élections partielles, seuls les agents officiels des candidats peuvent dépenser. Leurs dépenses donnent lieu, sous certaines conditions, à un remboursement de l'État par le Directeur général des élections (DGE) à une hauteur de 50 %. Les limites des dépenses électorales, calculées en fonction du nombre d'électeurs inscrits à la liste électorale, sont ajustées le 1er avril de chaque année selon l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente. La limite de dépenses des candidats est majorée, lors d'élections partielles, d'un montant égal à celui qu'un parti peut dépenser lors d'élections générales.

Pendant les élections générales du 4 septembre 2012, pour les partis, la limite était de 0,71 $ par électeur dans l'ensemble des circonscriptions où les partis présentaient des candidats. Pour les candidats, la limite s'élevait à 1,23 $ [1]. À titre de comparaison, ces limites étaient respectivement de 0,67 $ et 1,15 $ en décembre 2008.

Lors des élections partielles tenues le 11 juin 2012 dans les circonscriptions d'Argenteuil et de LaFontaine, la limite de dépenses était pour les candidats de 1,23 $ majorée de 0,71 $ pour un total de 1,94 $ par électeur de leur circonscription.

Les tableaux figurant dans la présente section fournissent des détails relativement à ces élections.

Les limites de dépenses électorales permises pour les partis (lors d'élections générales seulement) et l'ensemble des candidats étaient de 81 232 106 $ pour les élections générales de septembre 2012 et de 1 547 654 $ pour les partielles de juin 2012. Le total des dépenses effectuées lors de ces élections s'est élevé, quant à lui, respectivement à 20 383 804 $ et 260 717 $.

Sans égard aux ajustements nécessaires découlant des vérifications faites par le DGE des rapports de dépenses électorales produits par les agents officiels, le total des dépenses remboursables par l'État s'élevait à 20 163 761 $ lors des élections générales et à 248 682 $ lors des élections partielles. Pour obtenir un remboursement, un parti doit obtenir 1 % des votes valides alors qu'un candidat doit avoir été élu ou avoir obtenu 15 % des votes valides.

[1] Quelques circonscriptions bénéficient d'un traitement d'exception, ainsi le maximum des dépenses permises est augmenté de 0,30 $ par électeur dans les circonscriptions de Duplessis, Rouyn-Noranda-Témiscamingue, René-Lévesque et Ungava, et de 0,85 $ par électeur dans Îles-de-la-Madeleine.

Dès réception du résultat du vote, le DGE verse au parti et au candidat une avance s'élevant à 70 % du remboursement des dépenses électorales établit, dans le cas des partis sur une estimation de ces dépenses et dans le cas des candidats, en fonction de la limite des dépenses électorales admissibles, lors d'élections générales, et de la limite majorée des dépenses, lors d'élections partielles.

DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES, EFFECTUÉES ET REMBOURSABLES
ÉLECTIONS PARTIELLES DU 11 JUIN 2012
(Circonscriptions d'Argenteuil et de LaFontaine)

Candidats des partis représentés à l'Assemblée nationale et les autres	Dépenses permises	Dépenses effectuées		Dépenses remboursables à 50 %	
	Montant	Montant	% des dépenses permises	Montant	Nombre de candidats y ayant droit
Coalition avenir Québec					
- 2 candidats :	163 193 $	94 697 $	58,0	94 697 $	2
Option nationale					
- 2 candidats :	163 193 $	4 506 $	2,8	0 $	0
Parti libéral du Québec					
- 2 candidats :	163 193 $	109 739 $	67,2	109 739 $	2
Parti québécois					
- 2 candidats :	163 193 $	44 246 $	27,1	44 246 $	2
Québec solidaire					
- 2 candidats :	163 193 $	3 691 $	2,3	0 $	0
Autres candidats					
- de partis (7 pour 4 partis) :	568 496 $	3 430 $	0,6	0 $	0
- 2 candidats indépendants autorisés :	163 193 $	408 $	0,3	0 $	0
Total pour les 19 candidats :	1 547 654 $	260 717 $	16,8	248 682 $	6

DÉPENSES ÉLECTORALES PERMISES, EFFECTUÉES ET REMBOURSABLES
ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 4 SEPTEMBRE 2012

Nom du parti ayant obtenu, en septembre 2012, au moins 1 % des votes valides	Dépenses permises	Dépenses effectuées				Dépenses remboursables à 50 %	
	Montant	Élections générales		% des dépenses permises		Montant	Nombre de candidats y ayant droit
		2012	2008	**2012**	2008		
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault							
- le parti :	4 203 064 $	3 040 594 $	1 802 010 $	72,3	46,9	3 040 594 $	
- ses 125 candidats :	7 333 797 $	0 $	1 189 479 $	0,0	17,9	0 $	104 (48 en 2008)
Parti libéral du Québec							
- le parti :	4 203 064 $	3 083 773 $	3 023 538 $	73,4	78,6	3 083 773 $	
- ses 125 candidats :	7 333 797 $	5 188 747 $	5 586 703 $	70,8	84,0	5 121 310 $	113 (125 en 2008)
Parti québécois							
- le parti :	4 203 064 $	4 072 464 $	3 818 481 $	96,9	99,3	4 072 464 $	
- ses 125 candidats :	7 333 797 $	3 274 751 $	3 270 173 $	44,7	49,2	3 253 237 $	113 (115 en 2008)
Québec solidaire							
- le parti :	4 175 158 $	1 452 069 $	597 452 $	34,8	15,9	1 452 069 $	
- ses 124 candidats :	7 285 453 $	0 $	0 $	0,0	0,0	0 $	6 (3 en 2008)
Option nationale							
- le parti :	4 036 011 $	140 314 $	s/o	3,5	s/o	140 314 $	
- ses 121 candidats :	7 111 540 $	0 $	s/o	0,0	s/o	0 $	1 (- en 2008)
Autres partis et candidats							
- partis (14 en 2012, 13 en 2008):	7 839 754 $	89 113 $	201 654 $	1,1	3,7	0 $	
- 273 candidats autorisés et 2 non autorisés :	16 173 607 $	41 979 $	33 692 $	0,3	0,7	0 $	0 (0 en 2008)
Total pour les 19 partis et 895 candidats :	81 232 106 $	20 383 804 $	19 523 182 $	25,1	36,1	20 163 761 $	337 (291 en 2008)

- V -

ALLOCATION DE L'ÉTAT

ALLOCATION DE L'ÉTAT

Pour compenser l'imposition d'une limite aux contributions provenant uniquement des électeurs et, plus récemment, la diminution du montant maximal de contribution, le législateur prévoit un soutien financier de l'État. Le parti politique autorisé reçoit donc une allocation annuelle qui, jusqu'au 31 décembre 2012, était destinée à rembourser les frais relatifs à son administration courante, à la diffusion de son programme et à la coordination de l'action politique de ses membres, alors que depuis le 1er janvier 2013 (projet de loi nº 2) elle est destinée à défrayer ces mêmes dépenses en plus des dépenses électorales et à rembourser le capital des emprunts.

Le budget total que consacre l'État à cette allocation, déterminé par la *Loi électorale*, équivalait jusqu'au 9 décembre 2010 à 0,50 $ par électeur inscrit sur la liste électorale utilisée au cours des dernières élections générales. Ce montant a été ajusté à 0,82 $ par électeur pour le reste de l'année 2010. Les nouvelles dispositions de la loi prévoient aussi un ajustement le 1er janvier de chaque année selon l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente, ce qui a porté le montant de l'allocation à 0,83 $ par électeur au 1er janvier 2011 et à 0,85 $ par électeur au 1er janvier 2012. Le montant ainsi alloué est réparti entre les partis politiques en fonction du pourcentage des votes valides obtenus aux dernières élections générales. L'allocation de l'État, jusqu'au 31 décembre 2012, servait à rembourser des frais réellement engagés et payés et la présentation de pièces justificatives était exigée avant le versement. Depuis le 1er janvier 2013, l'allocation est versée mensuellement aux partis sans vérification préalable.

Le tableau « Allocation aux partis politiques autorisés pour l'année 2012-2013 » démontre comment l'allocation totale de 7 635 741,39 $ est répartie à l'ensemble des dix-huit partis politiques ayant obtenu des votes valides aux élections générales tenues le 4 septembre 2012. Fait à noter, au début de l'année 2013, le taux d'allocation a été augmenté à 1,50 $ par électeur. Le tableau pour l'année 2011-2012 démontre la répartition de l'allocation qui devait s'élever à 4 870 756,88 $ avant que ne surviennent les élections générales de septembre 2012.

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS POUR L'ANNÉE 2012-2013

TAUX À 0,85 $ / ÉLECTEUR - DU 5 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

TAUX À 1,50 $ / ÉLECTEUR - DU 1ER JANVIER AU 4 SEPTEMBRE 2013

PARTIS AUTORISÉS ADMISSIBLES [1]	BULLETINS VALIDES [2]		ALLOCATION [3]
			Du 5 septembre 2012 au 4 septembre 2013 (TOTAL)
	Nombre	%	($)
Parti québécois	1 393 703	32,0310	2 445 804,32
Parti libéral du Québec / Quebec Liberal Party	1 360 968	31,2786	2 388 353,01
Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault	1 180 235	27,1249	2 071 187,22
Québec solidaire	263 111	6,0470	461 733,28
Option nationale	82 539	1,8970	144 850,01
Parti vert du Québec / Green Party of Québec	43 394	0,9973	76 151,25
Parti conservateur du Québec	7 654	0,1759	13 431,27
Coalition pour la constituante	5 197	0,1194	9 117,07
Parti nul	2 743	0,0630	4 810,52
Équipe autonomiste	2 182	0,0501	3 825,51
Union citoyenne du Québec / Québec Citizens' Union	2 089	0,0480	3 665,15
Parti de la classe moyenne du Québec	2 053	0,0472	3 604,07
Parti marxiste-léniniste du Québec	1 969	0,0453	3 458,99
Parti indépendantiste	1 244	0,0286	2 183,82
Parti unité nationale	1 227	0,0282	2 153,28
Bloc pot	420	0,0097	740,67
Québec - Révolution démocratique	256	0,0059	450,51
Parti équitable	126	0,0029	221,44
TOTAL	4 351 110	**100,0000**	**7 635 741,39**

(1) Les partis politiques doivent présenter des candidats leur permettant de recueillir des votes valides afin d'être admissibles au calcul de l'allocation. Deux partis autorisés n'ont déposé aucune déclaration de candidature pour le scrutin du 4 septembre 2012.

(2) Données extraites des résultats officiels du scrutin du 4 septembre 2012. Les données de base pour calculer l'allocation aux partis politiques autorisés ne tiennent pas compte des votes accordés aux candidats indépendants et sans désignation.

En conséquence, le pourcentage établi pour le calcul de l'allocation est différent de celui du rapport officiel. Le nombre de votes valides dans le rapport est de 4 362 688 alors que dans le présent tableau, il est de 4 351 110.

(3) Calcul de l'allocation : 5 919 808 électeurs inscrits x 0,85 $ = 5 031 836,80 $ x 118/365 jours = 1 626 730,80 $ (du 5 septembre au 31 décembre 2012)
5 919 808 électeurs inscrits x 1,50$ = 8 879 712,00$ * 247/365 jours = 6 009 010,59$ (du 1er janvier au 4 septembre 2013)
1 626 730,80 $ + 6 009 010,59$ = **7 635 741,39 $** (du 5 septembre 2012 au 4 septembre 2013)

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS POUR L'ANNÉE 2011-2012

TAUX À 0,83 $ / ÉLECTEUR - DU 9 AU 31 DÉCEMBRE 2011
TAUX À 0,85 $ / ÉLECTEUR - DU 1er JANVIER AU 8 DÉCEMBRE 2012

PARTIS AUTORISÉS ADMISSIBLES (1)	BULLETINS VALIDES (2)		ALLOCATION (3)
			Du 9 décembre 2011 au 8 décembre 2012 (Total)
	Nombre	%	($)
Parti libéral du Québec /Quebec Liberal Party	1 366 046	42,1642	2 053 715,67
Parti québécois	1 141 751	35,2411	1 716 508,30
Action démocratique du Québec	531 358	16,4008	798 843,09
Québec solidaire	122 618	3,7847	184 343,54
Parti vert du Québec /Green Party of Québec	70 393	2,1727	105 826,94
Parti indépendantiste	4 227	0,1305	6 356,34
Parti marxiste-léniniste du Québec	2 727	0,0842	4 101,18
* *Parti durable du Québec*	567	*0,0175*	852,38
* *Parti république du Québec*	140	*0,0043*	209,44
TOTAL	3 239 827	**100,0000**	**4 870 756,88**

(1) Les partis politiques doivent présenter des candidats leur permettant de recueillir des votes valides afin d'être admissibles au calcul de l'allocation. Huit partis autorisés n'ont déposé aucune déclaration de candidature pour le scrutin du 8 décembre 2008.

(2) Données extraites des résultats officiels du scrutin du 8 décembre 2008. Les données de base pour calculer l'allocation aux partis politiques autorisés ne tiennent pas compte des votes accordés aux candidats indépendants et sans désignation.

En conséquence, le pourcentage établi pour le calcul de l'allocation est différent de celui du rapport officiel. Le nombre de votes valides dans le rapport est de 3 246 333 alors que dans le présent tableau, il est de 3 239 827.

(3) En vertu du deuxième alinéa de l'article 82 de la Loi électorale, une indexation a été ajoutée au taux de 0,83 $ / électeur. Ce nouveau taux de 0,85 $ / électeur sera publié à la *Gazette officielle du Québec* le 4 février 2012 et a été appliqué rétroactivement au 1er janvier 2012.

Calcul de l'allocation : 5 738 811 électeurs inscrits x 0,83 $ / électeur = 300 147,68 $ (9 au 31 décembre 2011)
5 738 811 électeurs inscrits x 0,85 $ / électeur = 4 570 609,20 $ (1er janvier au 8 décembre 2012)
300 147,68 $ + 4 570 609,20 $ = **4 870 756,88 $** (9 décembre 2011 au 8 décembre 2012)

* ***Le Parti durable du Québec a été retiré le 23 novembre 2009 et le Parti république du Québec a été retiré le 30 décembre 2009.***